CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Vie Locale Service des communes 13934

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): M. DIDIER REAULT

OBJET : Aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies - Année 2019 - 3ème répartition.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le rapporteur général du budget, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le montant de l'autorisation de programme inscrite au budget départemental pour le dispositif Aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies au titre de l'exercice 2019 s'élève à 1 500 000 €

Deux répartitions de crédits ont été approuvées par la Commission permanente du Conseil départemental lors de ses réunions des 24 mai et 18 octobre 2019, pour un montant total de 1 245 563 €

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation l'engagement d'une troisième répartition dans le cadre du programme 2019, présentée en annexe 1.

Le montant total des subventions départementales sollicitées s'élève à 247 956 € sur une dépense subventionnable de 457 063 €HT, selon le détail indiqué en annexe 1.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Par délégation, le rapporteur général du budget

Didier RÉAULT